



Master Carrières judiciaires et sciences criminelles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Carrières judiciaires et sciences criminelles. 2011, Université de Poitiers. hceres-02028472

HAL Id: hceres-02028472

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028472>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : POITIERS

Etablissement : Université de Poitiers

Demande n° S3MA120000302

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Carrières judiciaires et sciences criminelles

Présentation de la mention

La mention « Carrières judiciaires et sciences criminelles » s'adosse en amont sur la licence droit mention « Droit » - parcours « Droit privé et droit fondamental » - délivrée par l'Université de Poitiers.

Le M1 ouvre sur 3 spécialités en M2 : « Droit pénal approfondi et sciences criminelles » (spécialité recherche), « Criminologie et victimologie » (spécialité professionnelle) et « Carrières judiciaires » (spécialité indifférenciée).

De nombreux enseignements sont communs aux différents M1 de la mention « Droit », ce qui permet une spécialisation pas trop poussée au niveau du M1 et des passerelles en vue d'une réorientation vers un M2.

Elle vise à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances approfondies et générales sur l'ensemble du droit privé incluant une dimension européenne et contentieuse, afin de pouvoir notamment envisager les examens ou concours d'accès à la magistrature, la police, le barreau, l'administration pénitentiaire, l'éducation surveillée.

Indicateurs

Effectifs constatés (2008-2009)	89 M1 38 M2
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite (2008-2009)	87 % M1 79 % M2
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses 2009-2010)	5 réponses
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses 2006-2007)	86 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses 2006-2007)	88 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention est centrée sur la préparation des concours et examens aux professions judiciaires : avocat, magistrat, officier de police ou de gendarmerie...

Elle propose une offre de formation lisible et très cohérente, s'appuyant sur quatre laboratoires dont les membres constituent l'essentiel de l'équipe pédagogique. Il n'existe pas d'offre équivalente dans la région.



Elle a noué des liens avec l'école régionale d'avocats et depuis fort longtemps avec le palais de justice. Elle a semble-t-il aussi des partenariats avec l'étranger, mais l'absence d'informations sur les établissements partenaires et sur le nombre d'étudiants concernés ne permet pas d'apprécier l'ouverture internationale de la mention.

Un stage facultatif de 1 ou 3 mois est possible dès le M1, un stage de 4 à 6 semaines est obligatoire pour les spécialités de « Carrières judiciaires », et de « Criminologie et victimologie ».

Un conseil de perfectionnement a été mis en place, se réunissant une fois par an.

Près de la moitié des étudiants de M2 provient d'autres facultés, ce qui démontre le caractère attractif de la mention (plus de 200 candidatures dans chaque spécialité de M2). Il y a 80 étudiants inscrits en M1, un nombre qui est signalé comme étant stable, le nombre d'inscrits en M2 étant quant à lui en légère progression.

Il existe des procédures d'évaluation au niveau des M2, une mise en place de ces procédures ayant été prévue pour le M1 sans qu'il n'existe à ce jour aucune information sur l'évaluation au niveau de la mention. Il existe une autre évaluation au niveau du M1, mais on ignore de quelle manière elle est prise en compte pour l'amélioration de la mention.

- Points forts :
 - Une formation fortement adossée à la recherche.
 - Une grande lisibilité de l'offre de formation.
 - Une formation attractive (nombreuses demandes d'entrée en M2).
 - Une formation unique en son genre dans la région.

- Points faibles :
 - Le peu d'ouverture internationale.
 - L'absence d'utilisation de l'auto-évaluation.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il paraîtrait souhaitable de :

- Préciser et développer le cas échéant l'ouverture internationale.
- Veiller à une bonne utilisation de l'auto-évaluation.
- Améliorer la fréquence de réunion du conseil de perfectionnement : deux fois par an.

Appréciation par spécialité

Carrières judiciaires

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité de M2 est particulièrement axée sur la préparation aux concours de la magistrature, de la police, de l'administration pénitentiaire...

L'ensemble des enseignements est en adéquation avec les épreuves des concours de l'ENM (Ecole nationale de la magistrature). Ils intègrent des enseignements juridiques fondamentaux, des langues, mais aussi une formation en culture générale.

Un stage obligatoire de 4 à 6 semaines est intégré dans la formation.

La formation à la recherche s'opère uniquement avec le rapport de stage (obligatoire) qui doit inclure une recherche personnelle proche d'un mémoire.

- Indicateurs :

(2008-2009)

Effectifs constatés	15
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	87 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses à 6 mois)	84,6 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité « Carrières judiciaires » est particulièrement axée sur la préparation des concours de la magistrature, du barreau, de la police ou de la gendarmerie, de l'administration pénitentiaire...

L'ensemble des enseignements est en adéquation parfaite avec les épreuves du concours ENM, ce qui peut donner l'impression de faire passer au second rang les candidats se préparant à d'autres épreuves. Le positionnement de la spécialité par rapport à l'IEJ - Institut d'études judiciaires - (qui a vocation de préparer au concours ENM et à l'examen d'accès au CRFPA - Centre régional de formation à la profession d'avocat -) n'est pas expliqué.

Neuf intervenants académiques et deux professionnels participent à cette spécialité, le concours de professionnels étant ainsi assez réduit. La formation à la recherche n'est pas assurée, si ce n'est par le biais du rapport de stage.

Un stage obligatoire de 4 à 6 semaines est intégré dans la formation.

L'accueil de personnes en formation continue est possible. Il n'existe pas de formation en alternance.

- Points forts :

- Une adéquation parfaite des enseignements aux épreuves et au programme du concours de l'ENM.
- L'attractivité de la formation (plus de 200 candidatures).

- Points faibles :

- Le positionnement de la spécialité par rapport à l'IEJ non expliqué.
- L'adéquation moins nette des enseignements avec les épreuves et les programmes des autres concours et de l'examen du CRFPA.
- Le peu d'intervenants extérieurs.
- Pas d'ouverture à l'international.



Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable :

- D'adapter plus précisément les enseignements de spécialités aux concours présentés par les étudiants sans exclusivité sur l'ENM.
- De connaître le taux de réussite des étudiants (admissibilité -admission) aux concours préparés, afin d'évaluer la préparation offerte par cette spécialité.
- De renforcer le caractère professionnalisant de la formation (stage, compétences transverses et intervenants extérieurs).

Criminologie et victimologie

- Présentation de la spécialité :

Le diplôme permet d'acquérir une formation pluridisciplinaire permettant d'exercer, dans les meilleures conditions, des activités professionnelles variées dans les domaines du droit, de l'activité socio-éducative, de la prise en charge clinique, de l'expertise..., toutes activités en lien avec la prévention et la répression de la délinquance ou la protection des victimes :

- Suivi de procédures et prise en charge en matière judiciaire (justice pénale et justice des mineurs).
- Action éducative et travail social auprès de publics confrontés à de graves difficultés d'origine psychologique ou sociale.
- Maintien de l'ordre, protection des personnes et des biens. Enquêtes criminelles.
- Prestation de conseil juridique ou de défense en justice d'un client.
- Prise en charge clinique des auteurs et victimes d'infractions.
- Expertises apportant aux juges une connaissance scientifique.

Les métiers concernés sont les suivants :

- Travail social, notamment dans la prévention de la délinquance et en milieu pénitentiaire (service pénitentiaire d'insertion et de probation).
- Education spécialisée et protection judiciaire de la jeunesse.
- Association d'aide aux victimes et médiation pénale.
- Défense et conseil juridique.
- Magistrature.
- Cadres de la police, de la gendarmerie, de l'administration.

Les enseignements du M2 sont partagés entre des thématiques théoriques au croisement de plusieurs disciplines (médecine, psychiatrie, psychologie) et des enseignements pratiques cliniques ou judiciaires. Un stage est obligatoire (minimum 6 semaines), avec soutenance et rapport de stage. Le stage doit être réalisé auprès de professionnels qui relèvent de spécialités autres que celle du droit (experts psychologues, psychiatres en services médico-psychologiques régionaux - SMPR - ou institutions de soins...) ou dont l'activité sollicite un savoir et des compétences pluridisciplinaires (des services pénitentiaires d'insertion et de probation, association d'aides aux victimes...).

La spécialité peut accueillir des personnes exerçant une activité professionnelle ou en reprise d'études et qui peuvent, si leur parcours de formation, professionnel et personnel le justifie, bénéficier de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), totale ou partielle. Il n'y a rien de prévu pour la formation en alternance.



- Indicateurs :

(2008-2009)

Effectifs constatés	9
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	78 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses à 6 mois)	71,4 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

La spécialité « Criminologie et victimologie » est axée sur l'acquisition de connaissances pluridisciplinaires au carrefour du droit, de la médecine, de la psychologie et de la psychiatrie, permettant aux étudiants d'exercer des activités en lien avec la prévention ou la répression de la délinquance et la protection des victimes.

Les enseignements du M2 sont partagés entre des thématiques théoriques multidisciplinaires et des cours pratiques : cas cliniques et dossiers judiciaires. On relève le souci de maîtriser le vocabulaire de la psychologie ou de la psychiatrie. Les enseignements sont très adaptés au secteur des métiers visés. Le diplôme est notamment adapté au recrutement par des associations ou des collectivités territoriales.

Cette spécialité est récente. Elle reçoit environ 250 candidatures pour accueillir 12 juristes. L'équipe pédagogique comprend 14 intervenants académiques et 10 intervenants extérieurs (avocat général, psychiatre...).

- Points forts :

- La pluridisciplinarité originale.
- La seule formation de ce type en France.
- Une très bonne adéquation des enseignements aux secteurs professionnels visés par cette spécialité.
- Une excellente ouverture sur le monde professionnel.
- Un souci constant de favoriser les aspects professionnalisants et transverses.

- Points faibles :

- Une formation à la recherche négligée.
- Une durée du stage un peu brève.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il paraîtrait souhaitable de :

- Prévoir une formation à la recherche.
- Etablir un conseil de perfectionnement.
- Augmenter la durée du stage, un élément particulièrement important dans cette spécialité.



Droit pénal approfondi et sciences criminelles

● Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une spécialité « recherche » qui vise à l'organisation de connaissances approfondies en droit pénal, incluant les aspects historiques, philosophiques, internationaux, européens et comparatifs avec une ouverture sur les autres sciences criminelles.

L'objectif de cette spécialité est de former des juristes en droit pénal de haut niveau et de futurs étudiants en thèse. Les métiers visés sont l'enseignement supérieur, la défense et le conseil juridique (avocat) - le management de la sécurité publique (cadres de la police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire) - l'intervention socio-éducative (protection judiciaire de la jeunesse, service pénitentiaire d'insertion et de probation).

Les enseignements sont à orientation précise ou plus large, englobant certaines questions relatives aux sciences criminelles. On remarque que la procédure pénale, matière fondamentale, donne lieu à un séminaire simplement optionnel.

La rédaction d'un mémoire de recherche intervient à la fin du second semestre.

● Indicateurs :

(2008-2009)

Effectifs constatés	14
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	71 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses à 6 mois)	80 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

Cette spécialité recherche en « Droit pénal approfondi et sciences criminelles » permet aux étudiants d'atteindre un haut niveau en droit pénal et sciences criminelles, notamment dans la perspective d'une thèse.

Les enseignements englobent certaines questions relatives aux sciences criminelles, ce qui n'est pas fréquent. Des séminaires de recherche, au choix, permettent à l'étudiant de s'initier à la recherche. Les séminaires « recherche » et le mémoire de recherche représentent respectivement presque le tiers et le quart des ECTS (crédits européens). La rédaction d'un mémoire de recherche intervient à la fin du second semestre. Il n'est pas prévu de stage pour cette spécialité recherche.

L'équipe pédagogique réunit huit intervenants académiques et deux intervenants extérieurs (un expert psychologue et un avocat général).

● Points forts :

- Le très solide adossement à la recherche.
- La forte proportion d'étudiants devenant doctorants : entre le quart et le cinquième.
- Une formation attractive : environ 50 % des étudiants sont en provenance d'autres établissements.
- L'unicité de cette formation ouverte aux sciences criminelles.
- L'évaluation de l'insertion professionnelle au niveau de la spécialité permettant d'adapter la formation.

● Points faibles :

- Des échanges internationaux faibles : deux à quatre étudiants dans les deux sens par année.
- Une absence de chiffres concernant le nombre de thèses soutenues et le nombre d'étudiants qui rejoignent l'enseignement supérieur.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il paraîtrait souhaitable de :

- Etablir un conseil de perfectionnement qui pourrait notamment analyser le devenir des étudiants sur une période plus longue, afin de pouvoir intégrer le devenir des doctorants, donnée importante dans une spécialité recherche.
- Développer l'ouverture sur l'étranger, ce qui est peut-être en train de se faire puisque le dossier révèle que des négociations sont en cours afin de créer un double diplôme entre cette spécialité et le master « Droit pénal » proposé par l'Université libanaise de Beyrouth.